



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent tenue le 3 mars 2020 à 20 h au bureau municipal situé au 1596, route Marie-Victorin à Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

Sont présents : M.M. Christian Baril Maire
Daniel Demers conseiller siège #1
M^{me} Nancy Tousignant conseillère siège #2
M. Robert Gendron conseiller siège #3
M^{me} Amélie Guay conseillère siège #4
M. René Caron conseiller siège #5
M^{me} Annie Demers conseillère siège #6

Les membres présents forment le quorum.

Assiste également à cette séance : M^{me} France Grimard, directrice générale et secrétaire-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par M. Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. M^{me} France Grimard directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire. M. Baril souhaite la bienvenue à tous.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

2020-03-044

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter l'ordre du jour, tel que lu.

3. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2020

3.1 Approbation

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

2020-03-045

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance du 4 février dernier.

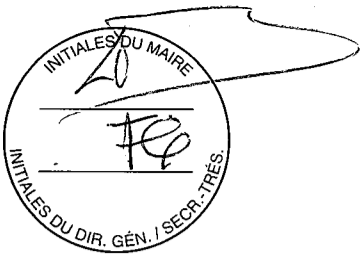
3.2 Suites

La directrice générale France Grimard, mentionne que toutes les résolutions ont été transmises à qui de droit.

4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La directrice générale France Grimard, fait la lecture de la correspondance en date du 3 mars 2020 et répond aux questions des membres du conseil.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

5.1 Suivi des dossiers – MRC de Bécancour

- Service d'inspection régionale – Surplus d'opération sera divisé entre les 6 municipalités participantes lors du début du service;
- 2^e phase du projet mise en commun d'une ressource;
- 21 février Rencontre MADA – Centre du Québec :
- Pénurie de logement;
- Système de transport en commun;
-

5.2 Fin de la période de probation – Adjointe administrative

Considérant la fin de la période de probation de M^{me} Samantha Jalbert au poste d'adjointe administrative;

2020-03-046

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Nancy Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De procéder à l'embauche officielle de façon permanente à compter de ce jour de M^{me} Samantha Jalbert au poste d'adjointe administrative aux conditions stipulées dans la politique de gestion contractuelle et politique salariale.

D'indexer le salaire de M^{me} Jalbert de 2,5 % soit le plus élevé de 2,5 % ou l'indice des prix à la consommation.

De nommer M. le Maire Christian Baril et France Grimard, directrice générale à signer le contrat de travail.

5.3 Formation – L'archivage et l'accès aux documents municipaux et la protection des renseignements personnels

Considérant qu'une formation sur l'archivage et l'accès aux documents municipaux et la protection des renseignements personnels est donnée en ligne par l'Association des directeurs municipaux du Québec, ci-après nommée ADMQ;

Considérant que la municipalité veut mettre à jour les archives municipales;

2020-03-047

IL EST PROPOSÉ PAR : M. René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser M^{me} Samantha Jalbert à suivre la formation sur l'archivage et l'accès aux documents municipaux et la protection des renseignements personnels, en ligne, pour une durée approximative de 23 heures, donnée par l'ADMQ, au coût de 454 \$ plus les taxes applicables.

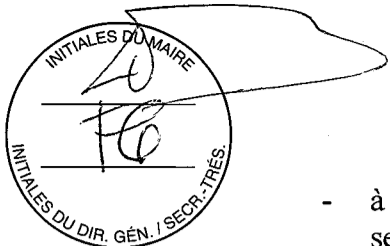
5.4 Représentante autorisée et responsable des services électroniques de clic SÉQR

2020-03-048

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Daniel Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que Madame France Grimard, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisé :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxes d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personnes, par la poste et à l'aide des services en ligne).

5.5 Formation de secouriste en milieu de travail

Considérant qu'une formation de secouriste en milieu de travail est obligatoire;

Considérant que 3 employés doivent reconduire leur certificat, et ce, pour une période de 3 ans;

Considérant que le coût de la formation est de 112 \$/ par personne et une subvention est attribuée pour 2 personnes;

2020-03-049

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Nancy Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser M.M. Denis Tousignant, Stéphane Tousignant et M^{me} Samantha Jalbert, à suivre une formation de secouriste en milieu de travail d'une durée de 2 jours, auprès de l'organisme Formation Prévention Secours inc. La tenue de la formation est le 26 mars et 2 avril ou les 8 et 15 avril prochain, à la municipalité de Fortierville.

5.6 Commissaire à l'assermentation

Considérant que la municipalité offre un service de commissaire à l'assermentation au bureau municipal;

Considérant que l'inscription au Registre des commissaires à l'assermentation de M^{me} France Grimard vient à échéance dans 1 mois;

2020-03-050

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser la directrice générale M^{me} France Grimard à renouveler l'inscription au Registre des commissaires à l'assermentation au montant de 69,25 \$.

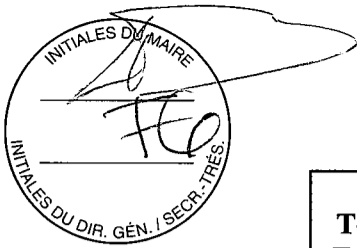
6. GESTION FINANCIÈRE

6.1 Approbation des dépenses – Autorisation de paiements

2020-03-051

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que les comptes suivants soient approuvés « ou non » et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Total des salaires :	9 904,57 \$
Total des incompressibles – Municipalité :	28 167,28 \$
Total des comptes à payer – Municipalité :	125 046,78 \$

6.2 Dépôt du rôle de perception

Le rôle de perception de l'exercice 2020 a été déposé le 12 février 2020 au montant de 1 226 532,21 \$.

6.3 Financement – Règlements d'emprunts # 086-2008 et # 115-2014

6.3.1 Adjudication financement à long terme de 165 700 \$

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	3 mars 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 11 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	10 mars 2020
Montant :	165 700 \$		

Considérant que la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 10 mars 2020, au montant de 165 700 \$;

Considérant qu' la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

16 800 \$	1,90000 %	2021
17 400 \$	1,90000 %	2022
17 800 \$	1,90000 %	2023
18 500 \$	2,00000 %	2024
95 200 \$	2,10000 %	2025

Prix : 98,68200 \$

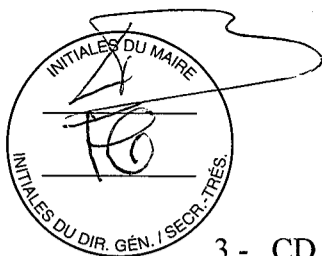
Coût réel : 2,40941 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

16 800 \$	2,44000 %	2021
17 400 \$	2,44000 %	2022
17 800 \$	2,44000 %	2023
18 500 \$	2,44000 %	2024
95 200 \$	2,44000 %	2025

Prix : 100,00000 \$

Coût réel : 2,44000 %



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

3 - CD DE GENTILLY-LEVRARD-RIV. DU CHENE

16 800 \$	2,87000 %	2021
17 400 \$	2,87000 %	2022
17 800 \$	2,87000 %	2023
18 500 \$	2,87000 %	2024
95 200 \$	2,87000 %	2025

Prix : 100,00000 \$

Coût réel : 2,87000 %

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

2020-03-052

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 10 mars 2020 au montant de 165 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 086-2008 et 115-2014. Ces billets sont émis au prix de 98,68200 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

6.3.2 Concordance et courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 165 700 \$ qui sera réalisé le 10 mars 2020

Considérant que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent souhaite emprunter par billets pour un montant total de 165 700 \$ qui sera réalisé le 10 mars 2020, répartis comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
086-2008	59 200 \$
115-2014	106 500 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

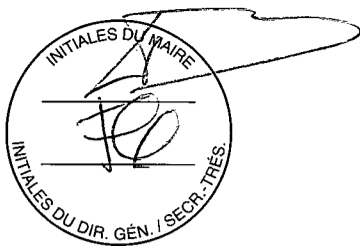
Considérant que conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 115-2014, la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

2020-03-053

IL EST PROPOSÉ PAR : M. René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 10 mars 2020;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 10 mars et le 10 septembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le Maire, Christian Baril et la secrétaire-trésorière, France Grimard;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	16 800 \$	
2022.	17 400 \$	
2023.	17 800 \$	
2024.	18 500 \$	
2025.	19 000 \$	(à payer en 2025)
2026.	76 200 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 115-2014 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 mars 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. TRANSPORT

8.1 Achat de fleurs

2020-03-054

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Daniel Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser l'achat de fleurs auprès du fleuriste Jardinerie Fortier, pour garnir 10 pots de fleurs et 11 jardinières pour un montant de 1 136\$ plus les taxes applicables.

8.2 Contrats

8.2.1 Travaux d'entretien de gazon

Considérant les deux soumissions de gré à gré reçues pour les travaux d'entretien de gazon pour la saison 2020 :

Soumissionnaire	1 an	Total pour 3 ans
M. Daniel Tousignant	13 050 \$	39 930 \$
Les entreprises Édouard Paquette	14 290 \$	44 005 \$

2020-03-055

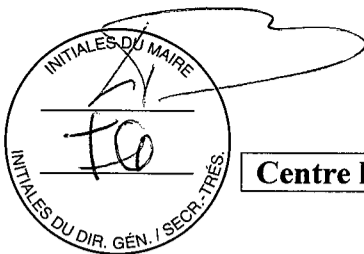
IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'octroyer le contrat d'entretien de gazon à Monsieur Daniel Tousignant, pour une durée de 3 ans, au montant de 39 930 \$ sans taxes. Les travaux à exécuter sont indiqués au devis déposé à chacun des soumissionnaires.

8.2.2 Travaux d'entretien des plates-bandes

Considérant les deux soumissions de gré à gré reçues pour les travaux d'entretien des plates-bandes pour la saison 2020 :

Soumissionnaire	1 an	Total pour 3 ans
M. Daniel Tousignant	4 500 \$	13 590 \$



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Centre horticole Jard Vert enr.	5 435 \$	17 040 \$
--	----------	-----------

2020-03-056

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Daniel Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'octroyer le contrat à M. Daniel Tousignant, pour une durée de 3 ans au montant de 13 590 \$ sans taxes. Les travaux à exécuter sont indiqués au devis déposé à chacun des soumissionnaires.

8.2.3 Travaux de balayage des rues, trottoirs et stationnements;

Considérant la soumission reçue de la part des Entreprises Édouard Paquette, pour les travaux de balayage des rues, trottoirs et stationnements pour la saison 2020;

Soumissionnaire	1 an	Total pour 3 ans
Les entreprises Édouard Paquette	2 495 \$	7 691 \$

2020-03-057

IL EST PROPOSÉ PAR : M. René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'octroyer le contrat à Les entreprises Édouard Paquette pour une durée de 3 ans, au montant de 7 691 \$ plus les taxes applicables. Les travaux à exécuter sont indiqués au devis déposé au soumissionnaire.

8.2.4 Fauchage – Débroussaillage 2020

2020-03-058

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accorder à Entreprises R.M. Pépin le contrat de fauchage des bordures de routes municipales au taux horaire de 100 \$ plus les taxes applicables.

Les travaux à exécuter sont : les chemins municipaux, la route 132 (servitude de passage du réseau d'aqueduc), les voies d'accès du puits numéro 8 et la conduite SP2 et le terrain à la station d'épuration.

8.2.5 Arrosage des fleurs

2020-03-059

IL EST PROPOSÉ PAR : M Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De mandater M. Raymond Lépine pour arroser les arrangements floraux et jardinières pour la saison estivale 2020, au coût de 35 \$ / fois.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

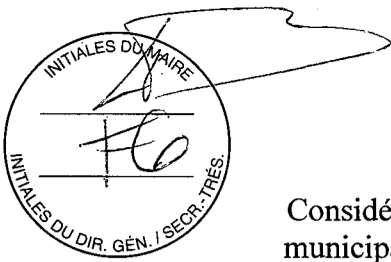
9.1 Réseaux d'aqueduc et égouts

La consommation moyenne journalière pour l'ensemble du réseau d'aqueduc au mois de février 2020 est de 275 m³ (60 493 gallons impériaux).

9.2 Demande de service – Camping Cap à la roche

Considérant que le Camping Cap à la Roche se doit de faire le prélèvement d'échantillon d'eau du spa et des jeux d'eau pour la saison 2020;

Considérant que la direction du Camping Cap à la Roche demande les services de l'inspecteur municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent pour faire lesdits prélèvements 2 fois par mois;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que la tarification horaire pour les services de l'inspecteur municipal est de 31,45 \$/heure (minimum 1 heure/fois);

2020-03-060

IL EST PROPOSÉ PAR : M. René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent offre au Camping Cap à la Roche les services de l'inspecteur municipal pour faire le prélèvement d'échantillon d'eau du spa et des jeux d'eau pour la saison 2020, au taux horaire de 31,45 \$/heure, et ce, pour une période d'au moins 1 heure de travail / fois.

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 Rapport des permis émis en février 2020

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment indique que 2 permis ont été délivrés au cours du mois février 2020 pour un montant de 28 500 \$.

10.2 Acceptation du projet de modification du protocole d'entente

Considérant que la MRC de Bécancour a mis en place un service d'inspection régional de manière à répondre adéquatement aux besoins des municipalités et des contribuables;

Considérant qu'une entente fût présentée, conformément à l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec* et approuvée par les parties;

Considérant qu'une analyse des besoins des municipalités a mené à l'ajout de tâches relativement à l'application du volet « nuisances » du règlement général harmonisé et au rôle de personne désignée pour tenter de régler les mésententes en vertu de l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Considérant qu'il y a lieu de modifier cette entente;

Considérant que la MRC devait, conformément à l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec*, déposer un projet de modification à l'entente et le transmettre aux municipalités locales membres du service d'inspection régional;

Considérant que le projet fût présenté à la séance du conseil des maires du 22 janvier 2020;

Considérant que les municipalités locales, membre de l'entente doivent dans les 60 jours qui suivent la réception des documents, transmettre à la MRC une résolution exprimant leur accord sur le projet de modification;

2020-03-061

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

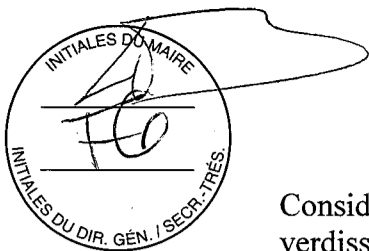
De confirmer à la MRC de Bécancour notre accord sur le projet de modification au protocole d'entente du service d'inspection régionale.

10.3 Décorations de Noël

Point reporté à une séance ultérieure;

Une demande de soumission sera demandée pour l'achat de lumières;

10.4 Les Fleurons du Québec- Ateliers verts 2020



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant la journée de conférences et d'ateliers pratiques sur le verdissement et l'embellissement horticole du territoire municipal « Les Ateliers Verts 2020 », offert par la corporation des Fleurons du Québec;

Considérant que le coût des ateliers est de 172,46\$, taxes incluses, par personne.

2020-03-062

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser la participation de M. Christian Baril ou la personne responsable de l'entretien des plates-bandes à la journée de conférence et ateliers pratiques sur le verdissement et l'embellissement horticole du territoire municipal « Les Ateliers Verts 2020 », qui se tiendra le 17 avril prochain à Sainte-Foy. Le coût de la journée est de 172,46\$ taxes incluses.

Les frais de transport et de repas sont remboursables sur présentation des pièces justificatives.

10.5 Publication – Courrier Sud

Considérant que le journal Courrier Sud fait une grande tournée de chaque municipalité des MRC de Nicolet-Yamaska et de Bécancour en dressant un portrait actuel de chacune des communautés;

Considérant que le 29 avril 2020 le journal publiera vivre à Deschaillons-sur-Saint-Laurent en mettant en lumière les attraits et particularités de notre municipalité;

Considérant que la municipalité peut publier un message personnalisé selon les divers tarifs et forfaits disponibles;

2020-03-063

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Nancy Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser la dépense de 1 481 \$ plus les taxes applicables, pour une page couleur, pour un message personnalisé dans l'édition du 29 avril du Courrier Sud mettant en vedette la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

10.6 Développement domiciliaire – Publicité

Considérant que nous avons des terrains à vendre situés dans le nouveau développement domiciliaire;

Considérant que le conseil municipal désire mettre l'emphase sur la promotion des terrains;

Considérant la tarification reçue du Courrier-Sud pour une publication dans le Peuple de Lotbinière soit 275 \$ plus les taxes applicables pour une parution hebdomadaire;

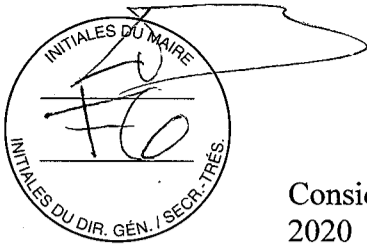
2020-03-064

IL EST PROPOSÉ PAR : M. René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser la publication dans le Peuple de Lotbinière pour 2 semaines au montant de 275 \$/ parution plus les taxes applicables.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Demande de commandite – Feuillet paroissial



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant qu'un nouveau feuillet paroissial est imprimé depuis le 5 janvier 2020 incluant les 8 paroisses de la fabrique Saint-Laurent - Rivières-du-Chêne;

Considérant que pour offrir gratuitement le feuillet paroissial les commerçants et institutions locaux sont sollicités par faire paraître une publicité permettant une belle visibilité;

Considérant la soumission reçue de l'Imprimerie Limoilou inc,

- Annonce simple : 200 \$ plus les taxes applicables
- Annonce double : 350 \$ plus les taxes applicables

2020-03-065

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter de faire paraître une publicité dans le feuillet paroissial la fabrique Saint-Laurent - Rivières-du-Chêne au montant de 350 \$ plus les taxes applicables, pour une annonce double.

11.2 Association de Soccer Les Seigneuries (ASLS)

Considérant le protocole de collaboration établi entre la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent et l'Association de soccer Les Seigneuries;

Considérant que l'objectif des 2 parties est d'unir leurs forces et de combiner les ressources pour promouvoir et favoriser la pratique du soccer à Deschaillons-sur-Saint-Laurent et dans les agglomérations environnantes;

2020-03-066

IL EST PROPOSÉ PAR : M. René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'approuver le protocole de collaboration déposé le 3 mars 2020 par l'Association de soccer Les Seigneuries et d'accorder un montant forfaitaire de 250 \$ pour couvrir les frais d'exécution de traçage, tel que décrit dans le protocole de collaboration.

12. QUESTIONS DIVERSES

12.1 Déneigement - Stationnement de la caserne

Considérant que la caserne incendie abrite 1 camion incendie et le camion des premiers répondants;

Considérant que le service incendie et le service de premiers répondants sont 2 services essentiels;

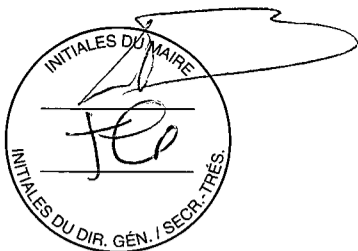
Considérant que lors des tempêtes de neige du 7 et 27 février derniers, des véhicules d'urgences se sont embourbés dans la neige de l'entrée de la caserne d'incendie de Deschaillons-sur-Saint-Laurent;

2020-03-067

IL EST PROPOSÉ PAR : M. René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Qu'une lettre soit envoyée aux Entreprises Jacques Beudet inc. pour les informer de la situation et leur mentionner que la caserne doit être accessible en tout temps car le service incendie et le service de premiers répondants sont 2 services essentiels;

Suite des questions diverses :



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

- Demande de permis sur internet et rapidité de la fermeture des permis;
- Formulaire de branchement d'aqueduc et d'égout;
- Lumière de rues;
- Aide financière PIQM MADA;
- Afficheur de vitesse;

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Lettre Gesterre;
- Plan directeur d'aménagement;
- Taux financement règlement d'emprunt;
- Maison bleue;
- Agriculteur – Pesticide.

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2020-03-068

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que l'ordre du jour est épuisé et la séance est levée à 21 h 16

France Grimard
directrice générale et secrétaire-trésorière

Christian Baril
maire